



MAIRIE DE SAINT CLAR DE RIVIERE

Le 21 mai 2021.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

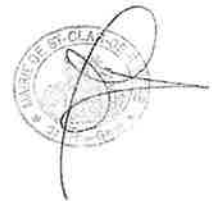
Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra :

Le jeudi 27 mai 2021 à 20 H 30 à la Salle des fêtes Claude Nougaro, La Grand Place.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Maire, Etienne GASQUET



ORDRE DU JOUR

- 1 - Muretain Agglo : fonds de concours exceptionnel au titre du plan de relance et fonds de concours classique
- 2 - Muretain Agglo : attribution de compensation en investissement
- 3 - Révision du loyer du salon de coiffure
- 4 - S.A.G.e. : retrait de la commune de CUGNAUX et modifications statutaires
- 5 - Voirie rue des jardins (Lotissement Les Acacias) : intégration dans le domaine public communal
- 6 - S.D.E.H.G. : mise en place d'éclairage LED route de Rieumes
- 7 - S.D.E.H.G. : convention de passage pour des travaux de branchement rue des Lauriers
- 8 - Questions diverses :
 - Organisation des élections
 - Projet d'agrandissement de la salle des fêtes

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : le 27 mai 2021.

Date de convocation du conseil municipal : le 21 mai 2021.

Lieu du conseil municipal : Salle des fêtes de SAINT CLAR DE RIVIERE

Heure du conseil municipal : la séance est ouverte à 20 h 30.

Listes des présents, absents et pouvoirs :

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Virginie CAZAUX, Jocelyn CIMBER, Marie-Françoise DAL GRANDE, Martine GIULIANI, Marina LASSERRADE, Loïc MAHE, Jérôme PACHECO, Jean-Pierre PAVAN, Annie SUD, Jacques RIZZO, Romain ROUQUETTE, Remi LANSAC.

ABSENTS : Yannick PUERTOLAS (procuration à Marie-Françoise DAL GRANDE).

Nomination de la secrétaire de séance : Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

I. MURETAIN AGGLO : FONDS DE CONCOURS CLASSIQUE (31/2021)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le Muretain Agglo a octroyé à la commune la subvention suivante :

- Fonds de concours classique au titre de la création du bureau du Directeur de l'A.L.A.E. dans l'extension du groupe scolaire : 9 863.79 €

Il est demandé au conseil municipal d'attester la subvention octroyée par le Muretain agglo afin de présenter une délibération concordante pour le paiement des fonds.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le montant ci-dessus énoncé.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

II. MURETAIN AGGLO : ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT (32/2021)

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux le montant de l'attribution de compensation d'investissement qui s'élève à - 212 383 €.

Il est demandé au conseil municipal de confirmer ce montant afin de pouvoir mandater cette somme au Muretain Agglo.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le montant de - 212 383 € pour l'attribution de compensation d'investissement qui s'imputera au compte 204141 du budget primitif 2021.

Quand l'enveloppe voirie est dépassée, l'attribution de compensation est réglée par les communes l'année suivant les travaux. Le Muretain Agglo perçoit les subventions ainsi que le FCTVA. Ce système de fonctionnement va certainement s'arrêter car le Muretain Agglo manque de trésorerie.

Les travaux actuels route de Saint Lys sont pris en charge par le service voirie du Muretain Agglo (réponse à la question de Virginie CAZAUX) Des appels d'offres sont passés afin de choisir les entreprises (réponse à la question de Loïc MAHE).

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

III. ACTUALISATION LOYER SALON DE COIFFURE (33/2021)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au salon de coiffure prévoit la révision du loyer au 1^{er} septembre de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calculée sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 3^{ème} trimestre 2020 qui s'élève à 115,70.

De 533,80 € par mois, le loyer du salon de coiffure est passé à 534,26 € pour la période du 01 septembre 2021 au 31 août 2022.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition à l'unanimité.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

IV. SIVOM SAGE – MODIFICATIONS STATUTAIRES (34/2021)

Monsieur le Maire donne lecture à l'organe délibérant de la délibération 30/2021 du 29 mars 2021, du SIVOM Saurune Ariège Garonne (SAG^e) par laquelle, le syndicat :

- Approuve le retrait de la commune de Cugnaux (article 5211-19 du CGCT),
- Approuve la modification du nombre délégués, de l'article 6.1 (article 5212-7-1 du CGCT),
- Approuve la modification de l'article 11-2 relatif aux conditions de reprise de compétence par un membre (article 5211-20 du CGCT),
- Approuve la modification de l'article 13 relatif aux modalités de répartitions des charges (article 5211-20 du CGCT),
- Approuve les statuts du SIVOM SAG^e ainsi modifiés.

Sur la proposition de Monsieur le Maire après lecture des statuts modifiés le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le retrait de la commune de Cugnaux, d'approuver la modification du nombre délégués, de l'article 6.1, d'approuver la modification de l'article 11-2 relatif aux conditions de reprise de compétence par un membre, d'approuver la modification de l'article 13 relatif aux modalités de répartitions des charges et d'approuver les statuts du SIVOM SAG^e ainsi modifiés.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN

Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

V. **INTEGRATION DE LA RUE DES JARDINS (LOTISSEMENT COMMUNAL LES ACACIAS) AU DOMAINE PUBLIC (35/2021)**

Monsieur le maire suggère d'intégrer au domaine public la rue du lotissement communal Les Acacias : la rue des Jardins (la voirie, l'ensemble des réseaux et les espaces verts).

Il n'y a pas d'association syndicale et la réception des travaux est conforme. Ce sont les entreprises ETPM Muret et ETPM Montauban qui ont réalisés les travaux.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide l'intégration au domaine public de la rue des jardins.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

VI. **SDEHG : MISE EN PLACE D'ECLAIRAGE LEDS SUR LA ROUTE DE RIEUMES (36/2021)**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 28 janvier 2020 concernant la mise en place d'éclairage LEDS sur la route de Rieumes, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	4 331€
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	17 600€
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	5 569€
	Total	27 500€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière. Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Les emprunts sont souscrits sur 12 ans à un taux de 0.34 %. A terme tout le village sera équipé (réponse à la question de Marie-Françoise DALGRANDE).

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

VII. S.D.E.H.G. : CONVENTION DE SERVITUDE PARCELLE C1623 - RENFORCEMENT RESEAUX LIE A UN BRANCHEMENT (37/2021)

Monsieur le Maire expose qu'afin de procéder au branchement de la parcelle de Madame DURAND, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne doit bénéficier d'une servitude grevant la parcelle cadastrée section C numéro 1623 appartenant à la commune (rue des Lauriers).

Il indique que pour procéder à la constitution d'une telle servitude, il y aurait lieu de passer, avec le SDEHG un acte conventionnel en la forme administrative.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'en approuver les termes.

Ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le contenu de la convention à passer avec le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne octroyant à ce dernier un droit de servitude sur la parcelle C1623 pour le raccordement de la parcelle appartenant à Madame DURAND et donne délégation au Maire pour signer ladite convention.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX

Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1 – Agrandissement de la salle des fêtes : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'architecte a dû retoucher les plans et qu'il n'a pas pu les envoyer corrigés pour ce conseil municipal. Une réunion spécifique sera organisée prochainement pour la présentation de cet agrandissement. Marie-Françoise DAL GRANDE indique que les riverains ne sont pas favorables à une extension de la salle des fêtes à cause des nuisances sonores engendrées par les locations. Monsieur GASQUET indique qu'il comprend mais qu'aujourd'hui il ne peut être envisagé que cette solution. En effet l'agrandissement s'élève à environ 400 000 € alors que la création d'une salle de 300 m² coûterait environ 1 600 000€. Il pourra par contre être envisagé une solution de coupure automatique de l'électricité dès qu'un nombre réglementaire de décibel sera atteint. La pièce principale pourra être scindée en 2 par des cloisons amovibles. Le parking sera réalisé derrière la salle des fêtes.

La création d'une superette à la place de la salle des fêtes a été aussi envisagée mais de nombreuses contraintes empêchent cette réalisation. Aussi, il est désormais envisagé de créer un espace commerce derrière le groupe scolaire avec des commerces en rez-de-chaussée et des logements en R+2. Le CAUE et l'ATD ont été sollicités pour l'étude de ce dossier. Ce type de projet est porté par des promoteurs immobiliers et des bailleurs sociaux. Monsieur GASQUET espère aboutir d'ici la fin du mandat.

2 – Lotissement communal : la vente de tous les lots est quasiment achevée.

3 – Organisation des élections : il est demandé aux conseillers municipaux de se manifester afin de tenir les permanences. Il n'y a aucune obligation à être vacciné ou à passer un test de dépistage au préalable néanmoins cela est fortement recommandé. Les gestes barrières seront mis en place. Andrée CARDONA présente l'ordre de circulation du bureau de vote. Des assesseurs devront également être recrutés.

4 – Bulletin communal : il est prêt pour l'impression.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.